

Le Président-directeur général

Paris,
Le 29 mars 2023

Chèr(e)s Collègues,

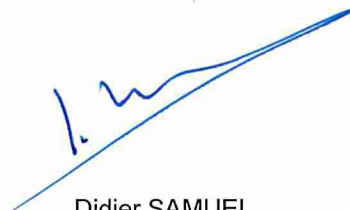
La Charte européenne et le Code de conduite pour le recrutement des chercheurs comportent un ensemble de principes généraux et de conditions de base qui spécifie les rôles, responsabilités et prérogatives des chercheurs et des employeurs. Afin de mettre en place ces principes généraux, la Commission européenne a mis en place un outil : la *Human Resources Strategy for Researchers* (HRS4R).

L'objectif de cette Stratégie est de présenter des améliorations de nos pratiques en matière de ressources humaines afin d'obtenir une reconnaissance au niveau européen par l'obtention du label « *HR Excellence in research* » et de garantir aux chercheurs la possibilité de trouver un environnement de travail stimulant qui favorisera leur carrière, d'augmenter l'attractivité des institutions et de développer l'Espace Européen de la Recherche.

L'Inserm a signé la Déclaration d'engagement aux principes de la Charte et du Code en mai 2006 et obtenu la labellisation "*HR Excellence in Research*" en juin 2016. Si l'Institut a déjà été évalué une première fois, en interne, début 2019, il est de nouveau évalué aujourd'hui en vue du renouvellement de l'accréditation.

L'enjeu de cette évaluation est donc crucial. En conséquence, un bilan des actions menées au cours des trois dernières années a été réalisé et de nouvelles actions ont été proposées pour les trois prochaines à venir. Cela nous a également permis de mettre en avant notre capacité de réaction et d'ajustement en matière de processus RH dans ce contexte de crise sanitaire sans précédent.

Vous trouverez ci-joint, le nouveau plan d'action révisé qui a été soumis à la Commission européenne et qui a été validé administrativement. Suivra alors dans les prochains mois la visite de trois experts indépendants afin d'évaluer sur site la mise en place effective de la stratégie RH proposée dans notre plan d'action.



Didier SAMUEL
Président-directeur général